

Droits de l'Homme, croissance économique et bien-être

Quelles relations ?

Thierry LAURENT *

Centre d'Etude des Politiques Economiques (EPEE), Université d'Evry-Val d'Essonne

Mai 2015

Résumé

Cet article étudie la nature des relations et les causalités existant entre respect des droits de l'Homme, performances économiques et bien-être des populations. On utilise pour cela des indicateurs statistiques permettant de disposer d'une mesure de ces variables et on analyse la nature de la corrélation entre ces indicateurs. Les résultats obtenus ne permettent pas de mettre en évidence des relations, simples et universelles, entre droits de l'Homme, croissance économique et bien-être. Ce travail renvoie ainsi dos à dos les économistes, qui considèrent souvent la croissance économique comme une condition de l'émergence des libertés fondamentales, et les tenants des « droits de l'Homme avant tout » souhaitant voir les droits de l'Homme élevés au rang de pré-condition au développement.

Mots clé Droits de l'homme – Droits civiques - Croissance

JEL: K00, O43

1. – Introduction

La nature des liens existant entre les droits de l'Homme et l'économie a fait l'objet de nombreux travaux, théoriques et empiriques, permettant d'identifier des positions diverses concernant aussi bien le signe de la corrélation entre ces variables que le sens de causalité.

L'idée selon laquelle le niveau de respect des droits de l'Homme affecte les performances économiques a été explorée par BARRO R. [1996], qui a étudié l'impact de la démocratie sur la croissance, pour une centaine de pays, sur la période 1960-1990. Les résultats obtenus montrent l'existence d'une relation en « U inversé » caractéristique d'un impact d'abord positif de la démocratie sur la croissance, mais négatif ensuite: dans les régimes autoritaires, le développement de la démocratie libérerait ainsi initialement les énergies individuelles, influant positivement sur la croissance, mais la poursuite de ce développement engendrerait, tôt ou tard, des pressions pour davantage de redistribution, dont les effets désincitatifs finiraient par limiter la croissance.

Cette idée, qu'une trop grande attention accordée au respect des droits de l'Homme puisse entraver la croissance, a été soutenue par plusieurs gouvernements lors de la conférence mondiale sur les droits de l'Homme qui s'est tenue sous l'égide de l'ONU à Vienne en 1993. Ce point de vue, connu sous le nom de « thèse de Lee » car attribué à l'ancien Premier Ministre de Singapour Lee KUAN YEW, a été nourri par l'observation de la croissance de plusieurs pays asiatiques dans les décennies 1980 et 1990 – et plus récemment par celle de la Chine – et a souvent été mis en avant pour justifier que priorité devait être donnée au développement économique sur les droits politiques et les libertés civiles.

Amartya SEN, prix Nobel d'Economie en 1998 pour sa contribution à l'économie du bien-être, a critiqué cette vision en notant que la thèse d'une influence positive de l'autoritarisme sur les

Cette recherche a été réalisée dans le cadre du Labex MME-DII (ANR11-LBX-0023-01)

* EPEE, Centre d'Etude des Politiques Economique de l'université d'Evry, Département d'Economie, Université d'Evry-Val d'Essonne, 4 bd. François Mitterrand, 91025 Evry cedex, France. Mail: laurent@univ-evry.fr

performances économiques est contredite par les données africaines ; alors même que la Corée du Sud et Singapour croissaient à des rythmes plus élevés que ceux des autres pays de la sous-région, le Bostwana, pays défenseur de la démocratie, connaissait la croissance la plus rapide du continent africain. Amartya SEN pointe ainsi du doigt un élément important : la masse de données disponibles ne permet pas de tirer des conclusions allant dans une seule direction, concernant la nature du lien entre droits de l'Homme et performances économiques. Il a notamment, dans plusieurs études empiriques, attiré l'attention sur le fait qu'un niveau insuffisant de droits politiques et de libertés civiles, peut constituer un facteur déstabilisant susceptible d'hypothéquer le développement économique et la croissance (SEN A.K. [1999a], [1999b]).

Dans le même sens FARBER [2002] montre que les droits de l'Homme jouent un rôle de « signal » pour les investisseurs : en indiquant un faible taux de préférence pour le présent du Gouvernement, ils conduisent les investisseurs à réviser à la baisse les risques d'expropriation, ce qui est favorable à l'investissement et à la croissance. D'autres travaux ont insisté sur le caractère complémentaire des droits de l'Homme et des politiques économiques en mettant en avant l'impact positif des premiers sur l'efficacité des politiques de développement (voir par exemple GREADY P. & ENSOR J. [2005], GREADY P. [2009])

BLUME L. & VOIGT S. [2007] est le premier article à estimer directement l'impact direct des droits de l'Homme sur plusieurs grandes variables économiques: croissance, bien-être, investissement et productivité. Les auteurs ne parviennent pas à identifier un impact significatif des droits de l'Homme sur la croissance et le bien-être, mais notent par contre la présence d'un effet positif sur l'investissement et la productivité.

Utilisant plusieurs indicateurs statistiques pour mesurer l'effet des droits de l'Homme sur la concurrence et la libéralisation de l'économie, CARDEN A. & LAWSON R.A. [2010], suggèrent que les violations des droits de l'Homme réduisent le rythme de libéralisation de l'économie, impactant ainsi de façon négative la croissance et le développement. MCKAY A. & VIZARD P. [2005] relativisent également l'arbitrage censé exister entre croissance économique et droits de l'Homme et soulignent l'existence de complémentarités ; ils montrent notamment que les politiques volontaristes d'amélioration des droits de l'Homme peuvent avoir un effet positif sur la croissance, parfaitement cohérent avec les résultats des travaux théoriques et empiriques sur les déterminants de la croissance. Cette position est également défendue par SEYMOUR D. & PINCUS J. [2008].

Les travaux qui identifient un lien de causalité allant de l'économie vers les droits de l'Homme, sont moins nombreux. MITCHELL N.J. & MCCORMICK J.M. [1988], constatant que tous les pays ne respectent pas les droits de l'Homme de la même façon, s'interrogent sur la genèse de tels écarts. Ils montrent que les facteurs économiques sont plus importants que les facteurs politiques et que le niveau de développement, mesuré par le revenu par tête, est la variable qui explique le mieux les différences constatées en termes de respect des droits de l'Homme. LIBMAN A. & alii [2011] montrent, à partir d'une étude économétrique des migrations internes entre états indiens, que respect des droits de l'Homme et bien-être économique sont des substituts: les individus, lors de leurs décisions de migration, arbitrent entre droits de l'Homme et revenu et sont prêts à accepter plus de violations des droits de l'Homme en échange de davantage de bien-être économique.

L'ensemble des résultats obtenus peuvent être résumés par le tableau ci-après :

Tableau n°1 – Liens entre droits de l'Homme et Economie

| Nature de la corrélation | Lien positif | Lien négatif |
|-------------------------------------|---|-----------------------------------|
| Sens de causalité | | |
| Droits de l'Homme → Economie | BARRO R. [1996], SEN A.K. [1999], FARBER [2002], GREADY P. & ENSOR J. [2005], BLUME L. & VOIGT S. [2007], GREADY P. [2009], CARDEN A. & LAWSON R.A. [2010], MCKAY A. & VIZARD P. [2005] | « Thèse de LEE », BARRO R. [1996] |
| Economie → Droits de l'Homme | MITCHELL N.J. & MCCORMICK J.M. [1988] | LIBMAN A. & alii [2011] |

Malgré ces travaux plusieurs auteurs soulignent, tout en le regrettant parfois, le caractère difficile de la communication entre économistes « orthodoxes » et défenseurs des droits de l'Homme (REDDY S.G. [2011]), voire le caractère profondément irréconciliable des principales conclusions de la théorie

économique dominante, fondée sur l'optimisation individuelle, et de la logique des droits de l'Homme (BRANCO [2009]).

Le présent article a pour objet d'étudier les relations et causalités existant entre respect des droits de l'Homme, performances économiques et bien-être des populations. On utilise pour cela des indicateurs statistiques permettant de disposer d'une mesure de ces variables et on analyse la nature de la corrélation entre ces indicateurs. Les sections 2 et 3 présentent les données et la méthode utilisée ; la section 4 est consacrée aux résultats obtenus et aux principaux enseignements de ce travail.

2. – Données

La base de données utilisée est constituée de trois grands « ensembles » de données statistiques couvrant plus de 200 pays sur la période 1973-2012 soit quatre décennies :

- Droits de l'Homme : mesures des droits politiques et des libertés civiles
- Economie : taux de croissance du produit intérieur brut (PIB)
- Bonheur : mesures subjectives du bien-être

2.1. – Droits politiques et libertés civiles

Ces données sont issues de l'ensemble des rapports annuels *Freedom in the World* publiées régulièrement depuis 1972 par l'organisation indépendante *Freedom House* qui étudie et mesure l'évolution des libertés dans le monde¹.

L'enquête *Freedom in the World* fournit une évaluation annuelle des progrès et déclin de la liberté dans 195 pays et 14 territoires. Elle évalue la « liberté » à travers 25 questions concernant deux grandes catégories: les droits politiques (*political rights*) et les libertés civiles (*civil liberties*). La note attribuée au titre des « droits politiques » est fondée sur l'évaluation – à travers 10 questions – de trois sous-catégories : la nature du processus électoral, le pluralisme politique et la participation et le mode de fonctionnement du gouvernement. La note attribuée pour les « libertés civiles » est basée sur l'évaluation – à travers 15 questions – de quatre sous-catégories : la liberté d'expression et de croyance, le droit d'association et d'organisation, la règle de droit, et l'autonomie personnelle et les droits individuels. Chaque pays reçoit de 0 à 4 points par question (0 représentant le plus faible niveau de liberté) et se voit attribuer deux notes finales, comprises entre 1 et 7 : une pour les droits politiques, l'autre pour les libertés civiles (1 représentant la meilleure note).²

Afin de faciliter la lecture des résultats nous avons recalé toutes les notes sur une échelle plus traditionnelle allant de 0 à 10, zéro représentant la moins bonne note et 10 la meilleure. Chaque pays est alors caractérisé en matière de droits de l'Homme par deux notes sur 10 représentant l'une les droits politiques et l'autre les libertés civiles. Une troisième note, figurant la moyenne de ces deux notes, permet d'obtenir un indicateur unique par pays.

2.2. – Croissance et développement

Le volume des données économiques est limité puisque nous cherchons seulement à identifier les liens entre droits de l'Homme et croissance économique. Les séries de Produit Intérieur Brut (PIB) ont été extraites classiquement de la base de données *World Development Indicators*, publiée par la Banque Mondiale, qui couvre 209 pays sur la période 1960-2012³.

2.3. – Bien-être

Les données concernant les indicateurs de bien-être, pour chaque pays, ont été obtenues à partir de différentes sources :

- le bien-être évalué en 2012 est une moyenne arithmétique des 24 réponses individuelles aux questions sur le bien-être figurant dans le sondage *Gallup World Poll* (cf. annexe 6.2).

¹ Les rapports annuels sont disponibles en ligne sur le site www.freedomhouse.org et les données directement accessibles (fichier *Country ratings and status, FIW 1973-2013*, page www.freedomhouse.org/report-types/freedom-world).

² Cf. en annexe 6.1. la liste des questions posées. Pour une présentation plus complète de la méthodologie de l'enquête *Freedom in the World* le lecteur pourra se reporter directement au site web de l'organisation: www.freedomhouse.org/report/freedom-world-2013/methodology

³ Ces données sont téléchargeables sur le site de la Banque Mondiale : <http://data.worldbank.org/indicator>

Celui-ci est effectué, dans les différents pays, en demandant aux répondants de situer le degré de satisfaction concernant leur vie sur une échelle graduée de 0 à 10, où 0 indique la pire vie possible. Les résultats sont basés sur des entretiens en face-à-face et par téléphone, menés dans 155 pays, auprès d'un millier d'adultes, âgés de 15 ans et plus⁴.

- le bonheur moyen sur la décennie 2000-2009 est tiré de la *World Database of Happiness*⁵ (VEENHOVEN. R. [2012]). Cette base de données renseigne, pour 149 nations, la moyenne des notes que les répondants de chaque pays attribuent lorsqu'on leur demande de situer, sur une échelle allant de 0 à 10, leur niveau global de satisfaction par rapport à leur vie.
- la variation du bien-être entre 2006 et 2011 est tirée du *World Happiness Report 2013* publié par l'ONU (HELLIWELL J., LAYARD R. & SACHS J. [2013]).

L'ensemble de ces indicateurs constitue une base de données permettant de disposer, pour chaque pays, d'une évaluation subjective par ses propres habitants, du bien-être ressenti.

3. – Méthode

Nous cherchons à identifier les liens pouvant exister entre trois variables : la croissance économique d'une part, les droits de l'Homme d'autre part et enfin le bien-être. Est-ce le processus de développement économique, *i.e.* la croissance, qui, comme certains le soutiennent, va progressivement engendrer des droits nouveaux et se traduire *in fine* par un niveau élevé de respect des droits de l'Homme. Ou, au contraire, un niveau élevé de respect des droits de l'Homme ne constitue-t-il pas, comme d'autres l'affirment, une condition nécessaire au développement et à la croissance ? En d'autres termes : qu'est ce qui est responsable de quoi ? quelle est la variable causale et, symétriquement, celle qui est causée ?

Les économistes souhaiteraient probablement que la croissance, c'est-à-dire les performances économiques d'un pays, soient la variable responsable de la montée en régime des droits de l'Homme. Ainsi suffirait-il de créer les conditions propices au développement économique, ce qui constitue le cœur du travail des économistes, pour que les droits de l'Homme, et peut être même le bonheur, suivent. De l'économie – et du talent des économistes – découlerait ainsi le bonheur des hommes.

Nul doute que d'autres, pour des raisons symétriques, préféreraient que soit énoncée la primauté des droits de l'Homme sur l'économie ; de la lutte pour le respect des droits de l'Homme, découlerait alors le développement économique, la croissance et la prospérité des hommes.

Pour étudier ces différents points, et analyser également le lien entre « droits de l'Homme » et « bonheur », on se pose trois questions simples:

- Question n°1: La croissance cause-t-elle les droits de l'Homme ?
- Question n°2 : Les droits de l'Homme causent-ils la croissance ?
- Question n°3 : Les droits de l'Homme causent-ils le bonheur ?

Nous présentons ci-après les méthodes utilisées pour répondre à ces questions

3.1. – De la croissance... aux droits de l'Homme

Afin de tester l'existence d'un lien de causalité allant de la croissance vers les droits de l'Homme nous avons cherché à identifier s'il existait une relation positive entre le niveau des « droits de l'Homme » atteint à une date donnée dans les différents pays de notre échantillon et la « croissance » observées dans ces mêmes pays les années *antérieures*: $DH_T = F(\Delta PIB_{<T})$. Est-ce que, en moyenne, les droits de l'Homme à la période T , DH_T , dépendent positivement des taux de croissance passés ($\Delta PIB_{<T}$) du produit intérieur brut ?

Pour tester cela nous avons mis en relation le taux de croissance moyen du PIB sur différentes sous-périodes *passées* avec différents indicateurs représentant la situation courante et/ou récente des droits de l'Homme :

- la moyenne des deux notes sur 10 obtenues en 2012 par chaque pays au titre des droits politiques et des libertés civiles

⁴ Cf. le lien suivant pour une description de la méthode de sondage www.gallup.com/poll/105226/world-poll-methodology.aspx et www.happyplanetindex.org/data/ pour accéder aux données

⁵ Cf. www.worlddatabaseofhappiness.eur.nl

- la variation de cette moyenne sur différentes sous-périodes récentes

Afin de ne pas être victime d'un effet de composition, et de ne pas passer à côté d'une corrélation significative, nous avons d'abord estimé les différentes relations sur l'ensemble des pays de notre échantillon puis sur les seuls pays africains.

3.2. – Des droits de l'Homme... à la croissance

Afin de tester l'existence d'un lien de causalité allant cette fois des droits de l'Homme vers la croissance, nous avons cherché à identifier s'il existait une relation positive entre la croissance observée à une date donnée dans les différents pays de notre échantillon et le niveau de respect des droits de l'Homme constaté dans ces mêmes pays les années *antérieures* : $\Delta PIB_T = F(DH_{<T})$

Est-ce que, en moyenne, la croissance à une période T donnée, ΔPIB_T , est positivement corrélée aux niveaux antérieurs observés des droits de l'Homme $DH_{<T}$?

Pour tester cela nous avons mis en relation la moyenne des deux notes sur 10 obtenues par chaque pays, sur différentes sous-périodes passées, au titre des droits politiques et des libertés civiles (ou la variation de cette note) avec différentes variables reflétant la situation économique actuelle (taux de croissance moyen 2000-2012, taux de croissance 2012, PIB par tête 2012 en USD courants)

Comme précédemment, nous avons d'abord estimé les différentes relations sur l'ensemble des pays de notre échantillon puis sur les seuls pays africains.

3.3. – Des droits de l'Homme... au bonheur

Nous avons procédé ici exactement comme précédemment. Pour tester l'existence d'un lien de causalité allant, cette fois, des droits de l'Homme vers le bien-être nous avons simplement estimé, sur les différents pays, la relation entre la situation passée des droits de l'Homme $DH_{<T}$ et le bonheur aujourd'hui B_T : $B_T = F(DH_{<T})$.

Pour tester cela nous avons mis en relation la moyenne des deux notes sur 10 obtenues par chaque pays, sur différentes sous-périodes passées, au titre des droits politiques et des libertés civiles (ou la variation de cette note) avec différentes variables reflétant le niveau de bonheur ou de bien être actuel (bien-être en 2012, bien-être moyen sur la période 2000-2009, variation du bien être entre 2006 et 2011)

Comme toujours, nous avons d'abord estimé les différentes relations sur l'ensemble des pays de notre échantillon puis sur les seuls pays africains.

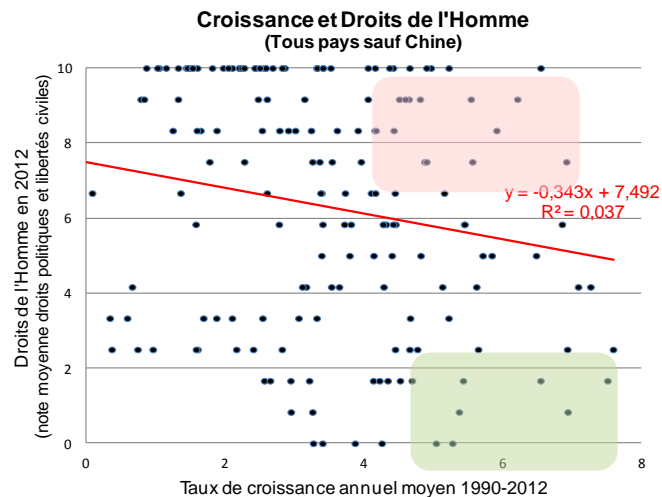
4. – Résultats

L'ensemble des résultats figure en annexe 7. Nous allons ici commenter ces résultats en essayant de dégager les principaux enseignements de l'exercice.

4.1. – L'impact des performances économiques sur les droits de l'Homme

La première question posée concerne l'existence et la nature d'un éventuel lien entre la croissance économique « passée » et les droits de l'Homme « aujourd'hui » tels qu'ils sont mesurés par nos indicateurs, droits politiques et libertés civiles (*cf.* section 2.1). En d'autres termes : est-ce que la croissance économique est « productrice » de droits de l'Homme ? C'est bien sûr le décalage temporel entre les indicateurs de croissance retenus et ceux des droits de l'Homme qui permettrait, dans le cadre de la modélisation proposée, d'établir le sens de causalité.

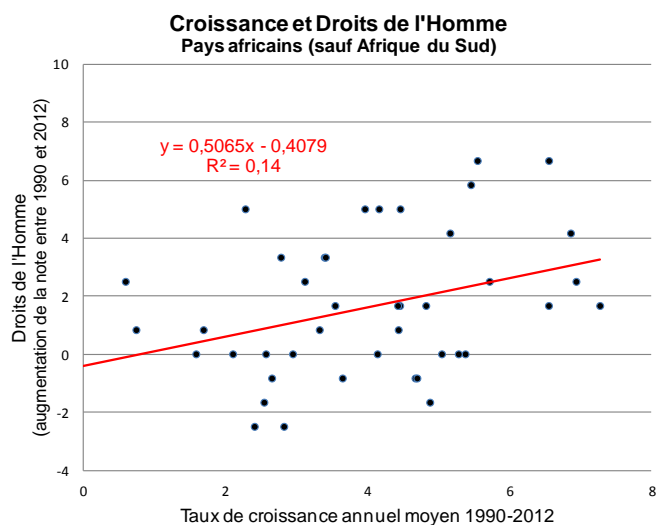
Les résultats présentés en annexe 7.1 sont homogènes, quels que soient les indicateurs retenus. Si l'on considère l'ensemble des pays de l'échantillon, il n'est pas possible d'établir l'existence d'une relation positive significative entre les performances économiques d'hier et le niveau de respect des droits de l'Homme d'aujourd'hui. A titre d'exemple on donne ci-dessous le graphique obtenu en figurant, sur l'axe horizontal les performances économiques passées, et sur l'axe vertical l'état actuel des droits de l'Homme. Chaque point représente un pays



Aucune relation claire et significative n'apparaît. Dans le coin Sud-Est du graphique apparaissent des pays (zone verte) conjuguant bonnes performances économiques sur les deux dernières décennies et droits de l'Homme peu développés (la Chine figurerait dans cette région du graphique si nous l'avions représentée) ; d'autres pays (région Nord-Est ; zone rouge) conjuguent bonnes performances économiques et haut niveau de respect des droits de l'Homme *etc.* La répartition, presque homogène, de l'ensemble des pays sur la quasi-totalité de la surface du graphique souligne bien l'absence de lien clair entre performances économiques passées et droits de l'Homme aujourd'hui.

Comme le soulignent les résultats présentés en annexe 7.1 cette conclusion tient (i) quelle que soit la sous-période passée retenue pour apprécier les performances économiques et (ii) quel que soit l'indicateur adopté pour les Droits de l'Homme (niveau de la note actuelle ou variation de cette note sur différentes sous-périodes). En outre, elle est pertinente, que l'on raisonne sur l'ensemble des pays de l'échantillon ou sur les seuls pays africains.

Le résultat le plus favorable à l'hypothèse d'un lien entre performances économiques et droits de l'Homme est obtenu lorsqu'on restreint l'échantillon aux seuls pays africains et qu'on prend, comme indicateur des droits de l'Homme, la variation de la note obtenue par chaque pays entre 1990 et 2012. Comme le montre le graphique ci-dessous une liaison ténue entre croissance et droits de l'Homme apparaît mais elle est de mauvaise qualité ($R^2=0,14$)



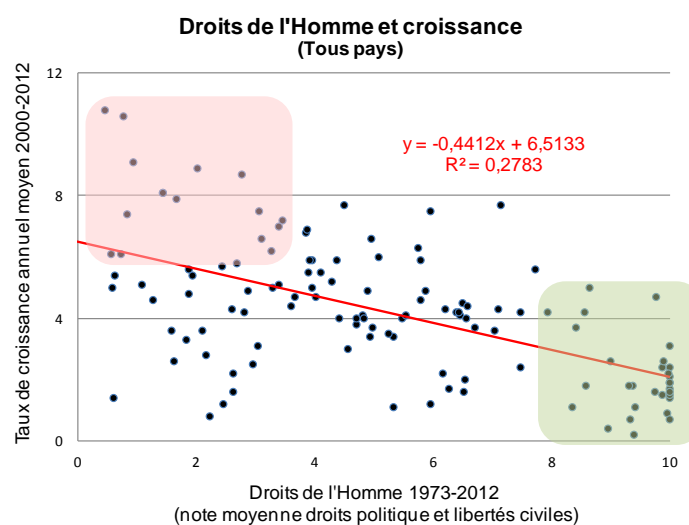
Nous retiendrons donc, à ce stade, qu'on ne peut pas considérer – au vu des résultats empiriques – que la croissance économique crée les droits de l'Homme. Rien ne permet d'étayer cette hypothèse. On notera qu'il faudrait toutefois, pour la rejeter définitivement, pouvoir raisonner à plus long terme: peut-être est-ce la croissance accumulée pendant de nombreuses années (plus de deux

décennies) qui, peu à peu, crée les conditions de l'émergence des droits de l'Homme. Ceci reste à explorer.

4.2. – L'impact des droits de l'Homme sur les performances économiques

La seconde question concerne l'existence d'un lien allant, non plus de la croissance vers les droits de l'Homme, mais cette fois des droits de l'Homme vers la croissance : le respect des droits de l'Homme crée-t-il les conditions appropriées au développement et, partant, engendre-t-il la croissance économique ?

Les résultats obtenus sur notre échantillon de pays, présentés en annexe 7.2, ne permettent pas de soutenir cette hypothèse. Quelle que soit la période passée retenue pour calculer la note moyenne représentant les droits politiques et les libertés civiles, la liaison estimée avec la croissance économique récente est négative et de médiocre qualité (R^2 compris entre 0,14 et 0,29). Le graphique ci-après présente un exemple de la relation estimée.



Le résultat n'est pas, en soi, surprenant : les vieux pays développés et démocratiques (zone verte) affichent à la fois de hauts niveaux de respect des droits de l'Homme sur la période 1973-2012 et, n'ayant pas de « rattrapage » économique en cours, des taux de croissance limités ; symétriquement plusieurs des pays où les droits de l'Homme sont moins respectés, sont des pays en développement qui, « boostés » par un effet de rattrapage, affichent des taux de croissance plus élevés (zone rouge).

Afin de purger, au moins partiellement, nos estimations de l'effet du niveau initial des droits de l'Homme, nous avons estimé le lien entre amélioration des droits de l'Homme – sur différentes sous-périodes – et performances économiques récentes. Le tableau 2 récapitule les résultats obtenus qui confirment, dans le cadre très simple retenu ici, l'inexistence d'une liaison positive robuste entre respect des droits de l'Homme et croissance.

Tableau n°2 – Amélioration des droits de l'Homme et croissance économique

| ↓ ΔPIB | TOUS PAYS | DH | Variation de la note obtenue pour les droits politiques et les libertés civiles | |
|------------------------------------|-----------|----|---|-------------------------|
| | | | Entre 1990 et 2012 | Entre 2000 et 2012 |
| Taux de croissance moyen 2000-2012 | | | 0,29 ($R^2=0,062$) | 0,18 ($R^2=0,008$) |
| Taux de croissance 2012 | | | 0,42 ($R^2=0,063$) | 0,21 ($R^2=0,006$) |

On obtient des résultats semblables si l'on raisonne sur les seuls pays africains ou si l'on modifie l'indicateur des droits de l'Homme en prenant, à la place de la note moyenne obtenue au titre des droits politiques et des libertés civiles, soit celle correspondant aux seuls droits politiques, soit celle correspondant aux seules libertés civiles.

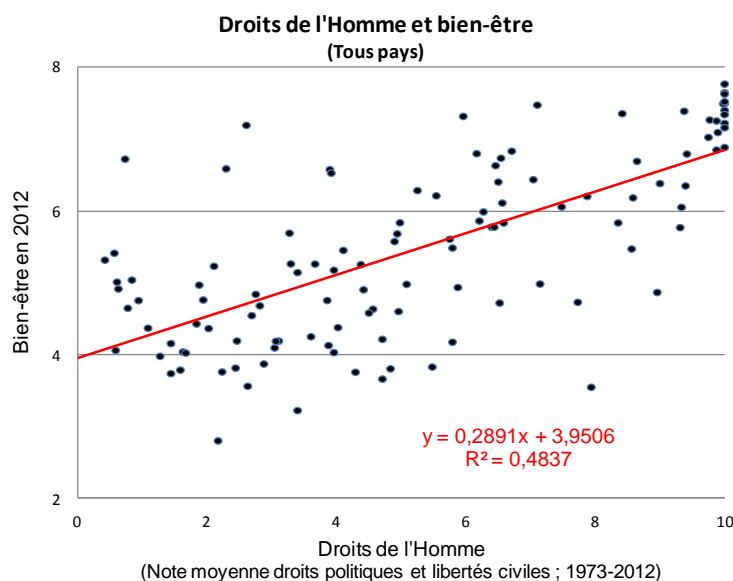
A ce stade il apparaît que les droits de l'Homme ne semblent donc pas plus « causer » la croissance économique que celle-ci ne « causait », dans la sous-section précédente, les droits de l'Homme ; aucun des résultats présentés jusqu'à présent ne permet en effet d'identifier un lien positif et robuste entre ces deux variables.

4.3. – Et le bonheur... ?

On s'intéresse dans cette sous-partie à la dernière des trois questions que nous avons posées : un contexte durable de respect des droits de l'Homme, à défaut d'engendrer la croissance économique, permet-il aux individus d'atteindre un niveau de bonheur ou de bien-être plus élevé ?

Les résultats figurant en annexe 7.3 mettent en évidence une relation positive entre le niveau de respect des droits de l'Homme, dans les différents pays de l'échantillon, et le niveau de bien-être déclaré par les populations. Cette relation est avérée quelle que soit la sous-période retenue pour calculer la note de droits de l'Homme (1973-2012, 1983-2012, 1993-2012 ou 2003-2012) et quel que soit l'indicateur retenu pour le bien-être (bien-être sur toute la décennie des années 2000 ou sur la seule dernière année 2012)⁶. La corrélation entre les variables est de qualité raisonnable à bonne, selon les sous-périodes (R^2 compris entre 0,26 et 0,49).

A titre d'exemple le graphique ci-après présente, pour un croisement d'indicateurs, et pour l'ensemble des pays, la forme du nuage de points obtenu. Celui-ci témoigne sans ambiguïté de l'existence d'une relation positive entre les niveaux de respect, actuel et passés, des droits de l'Homme et le bonheur d'aujourd'hui ; tout se passe ainsi comme si le fait de vivre depuis longtemps dans un pays respectant les droits de l'Homme, contribuait au bonheur actuel des individus.



Peut-on pour autant conclure à l'existence d'une relation positive claire entre droits de l'Homme et bonheur ? Deux éléments incitent ici à la prudence :

- d'une part la relation n'est pas vérifiée, en différences, à court terme : il n'existe pas de liaison, sur la période récente (2006-2011) entre amélioration des droits de l'Homme et augmentation du bien être, comme en témoignent les R^2 extrêmement faibles lorsqu'on estime cette relation (dernière ligne et dernière colonne des tableaux en annexe 7.3).

⁶ On notera ici que les résultats présentés en annexe sont ceux obtenus en utilisant comme indicateur des droits de l'Homme la note moyenne obtenue par chaque pays pour les droits politiques et les libertés civiles ; la nature des résultats n'est toutefois pas modifiée si on utilise comme indicateur des droits de l'Homme la seule note obtenue pour les droits politiques ou encore la seule note obtenue pour les libertés civiles.

- d'autre part la relation n'est pas vérifiée lorsqu'on restreint l'échantillon aux seuls pays africains, comme en témoignent les coefficients de corrélations quasi-nuls figurant dans le second tableau de l'annexe 7.3.

Il est donc probable que la relation mise en évidence entre droits de l'Homme et bonheur ne soit que la résultante d'un « effet de composition ». Les vieux pays démocratiques, ceux où le niveau de respect des droits de l'Homme est depuis longtemps élevé, sont aussi ceux qui sont les plus développés et les plus riches ; inversement les pays en développement, *i.e.* les pays les plus pauvres, sont aussi ceux où les droits de l'Homme sont le moins respectés (ou respectés depuis moins longtemps). Dès lors s'il existe une relation positive entre PIB par tête et bonheur (comme le montrent par exemple STEVENSON B. & WOLFERS J. [2008]), celle-ci impliquera mécaniquement une relation positive entre droits de l'Homme et bonheur si on estime cette dernière sur l'ensemble des pays de l'échantillon (relation qui disparaît naturellement si on l'estime sur un groupe de pays de niveaux de développement comparables... tels que les seuls pays africains).

La remarque ci-dessous souligne la limite de l'exercice très simple entrepris ici. La nature des relations et des causalités entre respect des droits de l'Homme, performances économiques et bien-être, n'est pas triviale et il faut faire preuve de prudence quant aux méthodes statistiques utilisées et à l'interprétation des résultats obtenus.

5. – Conclusion

La conclusion de ce travail ne satisfera probablement ni les économistes, qui auraient aimé que la croissance économique puisse être lue comme une condition de l'émergence des libertés fondamentales, ni les tenants des « droits de l'Homme avant tout » qui auraient souhaité voir les droits de l'Homme élevés au rang de pré-condition au développement et à la croissance. Force est pourtant de constater qu'aucune relation, simple et universelle, entre droits de l'Homme, croissance économique et bien-être, n'émerge des résultats obtenus.

Probablement la véritable nature des liens entre ces variables est-elle à rechercher dans des relations de plus long terme, difficiles à identifier car parasitées par de nombreux éléments. Les étudier, suppose à la fois qu'on dispose de séries plus longues sur les droits politiques et les libertés civiles et qu'on développe des méthodes statistiques élaborées permettant, par un contrôle fin (*i.e.* l'introduction d'indispensables variables de contrôle), de raisonner sur des pays à caractéristiques identiques afin de véritablement isoler la relation « pure » entre droits de l'Homme et croissance. Un tel travail reste à faire.

6. – Annexe 1 : Questionnaires des enquêtes utilisées

6.1. – Droits de l'homme - Questions de l'enquête *Freedom of the World*

| | Sous-catégories | Questions |
|------------------|---------------------------------------|--|
| Political rights | Electoral process | Q1. Is the head of government or other chief national authority elected through free and fair elections? |
| | | Q2. Are the national legislative representatives elected through free and fair elections? |
| | | Q3. Are the electoral laws and framework fair? |
| | Political pluralism and participation | Q4. Do the people have the right to organize in different political parties or other competitive political groupings of their choice, and is the system open to the rise and fall of these competing parties or groupings? |
| | | Q5. Is there a significant opposition vote and a realistic possibility for the opposition to increase its support or gain power through elections? |
| | | Q6. Are the people's political choices free from domination by the military, foreign powers, totalitarian parties, religious hierarchies, economic oligarchies, or any other powerful group? |
| | | Q7. Do cultural, ethnic, religious, or other minority groups have full political rights and electoral opportunities? |
| | Functioning of | Q8. Do the freely elected head of government and national legislative representatives determine the policies of the government? |

| | | |
|------------------------|--|--|
| | government | Q9. Is the government free from pervasive corruption? |
| | | Q10. Is the government accountable to the electorate between elections, and does it operate with openness and transparency? |
| Civil liberties | Freedom of expression and belief | Q11. Are there free and independent media and other forms of cultural expression? (Note: In cases where the media are state-controlled but offer pluralistic points of view, the survey gives the system credit.) |
| | | Q12. Are religious institutions and communities free to practice their faith and express themselves in public and private? |
| | | Q13. Is there academic freedom, and is the educational system free of extensive political indoctrination? |
| | | Q14. Is there open and free private discussion? |
| | Associational and organizational rights | Q15. Is there freedom of assembly, demonstration, and open public discussion? |
| | | Q16. Is there freedom for nongovernmental organizations? (Note: This includes civic organizations, interest groups, foundations, etc.) |
| | | Q17. Are there free trade unions and peasant organizations or equivalents, and is there effective collective bargaining? Are there free professional and other private organizations? |
| | Rule of law | Q18. Is there an independent judiciary? |
| | | Q19. Does the rule of law prevail in civil and criminal matters? Are police under direct civilian control? |
| | | Q20. Is there protection from political terror, unjustified imprisonment, exile, or torture, whether by groups that support or oppose the system? Is there freedom from war and insurgencies? |
| | | Q21. Do laws, policies, and practices guarantee equal treatment of various segments of the population? |
| | Personal autonomy and individual rights | Q22. Do citizens enjoy freedom of travel or choice of residence, employment, or institution of higher education? |
| | | Q23. Do citizens have the right to own property and establish private businesses? Is private business activity unduly influenced by government officials, the security forces, political parties/organizations, or organized crime? |
| | | Q24. Are there personal social freedoms, including gender equality, choice of marriage partners, and size of family? |
| | | Q25. Is there equality of opportunity and the absence of economic exploitation? |

6.2. – Bien-être : questionnaire du *Gallup World Poll*.

| | |
|------------|--|
| Q1 | All things considered, how satisfied are you with your life as a whole these days? (use a 0 to 10 scale, where 0 is dissatisfied and 10 is satisfied). |
| | Concerning yesterday: |
| Q2 | Did you experience anger during a lot of the day yesterday? |
| Q3 | Did you experience boredom during a lot of the day yesterday? |
| Q4 | Did you experience depression during a lot of the day yesterday? |
| Q5 | Did you experience enjoyment during a lot of the day yesterday? |
| Q6 | Did you experience fear during a lot of the day yesterday? |
| Q7 | Did you experience happiness during a lot of the day yesterday? |
| Q8 | Did you experience love during a lot of the day yesterday? |
| Q9 | Did you experience physical pain during a lot of the day yesterday? |
| Q10 | Did you experience sadness during a lot of the day yesterday? |
| Q11 | Did you experience stress during a lot of the day yesterday? |
| Q12 | Did you experience worry during a lot of the day yesterday? |
| Q13 | Do you feel your life has an important purpose? |
| Q14 | In this country, are you satisfied or dissatisfied with your freedom to choose what you do with your life? |
| | Now, please think about yesterday, from the morning until the end of the day. Think about where |

| | | |
|------------|---|--|
| | you were, what you were doing, who you were with, and how you felt. | |
| Q15 | | Did you have good-tasting food to eat yesterday? |
| Q16 | | Did you learn or do something interesting yesterday? |
| Q17 | | Did you smile or laugh a lot yesterday? |
| Q18 | | Were you able to choose how you spent your time all day yesterday? |
| Q19 | | Were you proud of something you did yesterday? |
| Q20 | | Were you treated with respect all day yesterday? |
| Q21 | | Would you like to have more days just like yesterday? |
| | Please imagine a ladder with steps numbered from 0 at the bottom to 10 at the top. Suppose we say that the top of the ladder represents the best possible life for you and the bottom of the ladder represents the worst possible life for you. | |
| Q22 | | On which step of the ladder would you say you personally feel you stand at this time, assuming that the higher the step the better you feel about your life, and the lower the step the worse you feel about it? |
| Q23 | | On which step of the ladder would you say you stood 5 years ago? |
| Q24 | | On which step of the ladder would you say you will stand on in the future, say about 5 years from now? |


7. – Annexe 2 : Résultats des estimations


On présente dans cette annexe l'ensemble des équations estimées. Dans chaque tableau, la variable explicative figure en colonne et la variable expliquée en ligne ; les cellules reportent systématiquement :

- en partie supérieure : la pente de la droite estimée *i.e.* la nature de la corrélation, positive ou négative, entre les variables.
- dessous et entre parenthèses : le coefficient de corrélation linéaire.

Plus ce dernier est proche de l'unité et meilleure est la corrélation entre les variables. A l'inverse une valeur proche de zéro traduit l'absence de lien entre les variables.

7.1. – La croissance cause-t-elle les droits de l'Homme ? – Modélisation : $DH_T = F(\Delta PIB_{<T})$

|  DH | TOUS PAYS | | |
|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | Taux de croissance moyen 1990-2012 | Taux de croissance moyen 1990-2000 | Taux de croissance moyen 2000-2012 |
| Note moyenne obtenue pour les droits politiques et des libertés civiles en 2012 | -0,38 (R ² =0,048) | 0,12 (R ² =0,0125) | -0,59 (R ² =0,215) |
| Variation de cette note entre 1990-2000 | - | 0,02 (R ² =0,000) | - |
| Variation de cette note entre 2000-2012 | 0,03 (R ² =0,002) | -0,00 (R ² =0,000) | 0,04 (R ² =0,008) |
| Variation de cette note entre 1990-2012 | 0,25 (R ² =0,041) | 0,02 (R ² =0,00) | - |

|  DH | PAYS D'AFRIQUE | | |
|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | Taux de croissance moyen 1990-2012 | Taux de croissance moyen 1990-2000 | Taux de croissance moyen 2000-2012 |
| Note moyenne obtenue pour les droits politiques et des libertés civiles en 2012 | 0,32 (R ² =0,047) | 0,17 (R ² =0,024) | 0,06 (R ² =0,003) |
| Variation de cette note entre 1990-2000 | - | 0,13 (R ² =0,022) | - |
| Variation de cette note entre 2000-2012 | 0,13 (R ² =0,017) | -0,04 (R ² =0,003) | 0,14 (R ² =0,039) |
| Variation de cette note entre 1990-2012 | 0,48 (R ² =0,126) | 0,12 (R ² =0,013) | - |

8. – Bibliographie

- BARRO R.J. [1996], *Democracy and Growth*, journal of Economic Growth, 1: 1-27, March
- BLUME L. & VOIGT S. [2007], *The Economic Effects of Human Rights*, KYKLOS, Vol. 60, n° 4, pp. 509–538
- BRANCO M. [2009], *Economics Against Human Rights: The Conflicting Languages of Economics and Human Rights*, Capitalism Nature Socialism, Volume 20, Issue 1, pp. 88-102
- CARDEN A. & LAWSON R.A. [2010], *Human Rights and Economic Liberalization*, Auburn University - Department of Finance, April
- FARBER D.A. [2002], *Rights as Signals*, 31 Journal of Legal Studies, 83
- GREADY P. & ENSOR J. [2005], *Reinventing Development? Translating Rights-based Approaches from Theory into Practice*, London: Zed Books
- GREADY, P. [2009], "Reasons to be Cautious about Evidence and Evaluation: Rights-based Approaches to Development and the Emerging Culture of Evaluation", *Journal of Human Rights Practice*, vol. 1(3): 380-401
- HELLIWELL J., LAYARD R. & SACHS J. [2013], *World Happiness Report 2013*, United Nations Sustainable Development Solutions Network (SDSN) - www.unsdsn.org/happiness
- LIBMAN A., HERRMANN-PILLATH C. & YADAV G. [2011], *Are Human Rights and Economic Well-Being Substitutes? Evidence from Migration Patterns across the Indian States*, Frankfurt School Working Paper Series n°163, Avril.
- McKAY A. & VIZARD P. [2005], *Human Rights and Poverty Reduction - Rights and economic growth: Inevitable conflict or "common ground"?* Overseas Development Institute, March
- MITCHELL N.J. & McCORMICK J.M. [1988], *Economic and Political Explanations of Human Rights Violations*, *World Politics*, Vol. 40, No. 4, July, pp. 476-498, ed. Cambridge University Press
- ODI [2001], *Economic Theory, Freedom and Human Rights: The Work of Amartya Sen*, Overseas Development Institute, ODI Briefing Paper, November.
- REDDY S.G. [2011], *Economics and Human Rights: A Non-conversation*, *Journal of Human Development and Capabilities*, Vol. 12, No. 1, February
- SEN, A. K. [1999a], *Human Rights and Economic Achievements: The East Asian Challenge for Human Rights*, BAUER J.R. & BELL D.A., Cambridge: CUP.
- SEN, A. K. [1999b], *Development as Freedom*, First Anchor Books, New York.
- SEYMOUR D. & PINCUS J. [2008], *Human Rights and Economics: The Conceptual Basis for their Complementarity*, *Development Policy Review*, , 26 (4), pp. 387-405
- STEVENSON B. & WOLFERS J. [2008], *Economic Growth and Subjective Well-Being: Reassessing the Easterlin Paradox*, NBER Working Paper n° 14282, Issued in August 2008
- VEENHOVEN. R. [2012], *Average happiness in 149 nations 2000-2009*, World Database of Happiness, Erasmus University Rotterdam, The Netherlands
- www.worlddatabaseofhappiness.eur.nl/hap_nat/findingreports/RankReport_AverageHappiness.php